

Délibération n° 182 du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un mars à 10 h 030

Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 15 mars 2023, se sont réunis à Séverac d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA

Etaient présents : Christian NAUDAN, Mélanie BRUNET, André CARNAC, Christiane MARTIN,

Ayant donné procuration : Ms Jean-Luc CALMELLY, Mme Evelyne ESTRISPEAU

Objet : Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a déjà signé une convention avec la préfecture l'autorisant à transmettre par voie dématérialisée les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il est proposé d'étendre le champ des actes télétransmis, aux actes de commande publique.

Le comité syndical après en avoir délibéré

- Autorise le président à signer l'avenant à la convention initiale de télétransmission avec la Préfecture, conformément à l'article R 2131-3 du CGCT.

Fait et délibéré à Séverac d'Aveyron,
le 21 mars 2023

Le Président,

Arnaud VIALA

Sens des votes :

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9

Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

Pour : 7 Abstentions : Contre :